

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2500

16 septembre 2014

SOMMAIRE

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure	119996	Paol Ip Rights S.à r.l.	119967
2sticS.à.r.l.	119998	Paol S.A.	119960
Alcuilux Desox S.A.	120000	Pfizer Luxco Holdings Sàrl	119960
Altice VII Bis S.à r.l.	119999	Pit Capital S.A.	119968
Blackpearl Capital Group S.A.	119968	Plantations des Terres Rouges S.A.	119967
Condor Property Europe Development & Investment S.à r.l.	120000	PL Investissements S.A.	119978
Condor Property Europe Holding 1929 S.à r.l.	120000	Private Estate Life S.A.	119959
Daria SPF S.A.	120000	Proprielle S.à r.l.	119966
i2i Holding S.A.	119995	Putko S.A.	119967
International Resorts S.à r.l.	119968	Qatena	119965
Invenergy Thermal Canada S.à r.l.	119954	QS REP II SCA SIF	119966
Invenergy Wind Mexico S.à r.l.	119954	Sabella Investments Holding S.A.	119978
Isle Lux S.à r.l.	119954	Sabella Investments Holding S.A.	119997
Komaco International S.A., SPF	119954	Sabella Investments Holding S.A.	119999
Komadeux Investments S.A.	119959	Sabella Investments Holding S.A.	119966
Lagunare S.A.	119967	Schwarzfield Energy S.à r.l.	119960
Larry Condo S.à r.l.	119955	SEGRO Luxembourg S.à r.l.	119978
Le Delage S.A.	119955	SELP (Alpha JV) S.à r.l.	119999
Lux Insulation Management S.à r.l.	119960	SELP (Alpha Poland) S.à r.l.	119957
Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	119955	Shiftech Luxembourg S.A.	119998
Lux-Maintenance S.à r.l.	119965	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette	119968
Malerbetrieb Schorn Sàrl	119978	Sogim S.A.	119968
MISTERI FERNAND, Société à responsabilité limitée, Entreprise de Constructions et de Façades	119957	SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR	119996
Motorhomes Center S.à r.l.	119966	Tango S.A.	119995
NG Luxembourg S.A.	119965	Tax Consult	119999
OCM Luxembourg Mars Holdings S.à r.l.	119957	Toubkal Holding S.A.	119997
OCM Luxembourg OPPS VII Blocker S.à r.l.	119965	TPF - Luxembourg S.A.	119977
OCM Njord Holdings S.à r.l.	119966	Unicity XI Edinburgh S.à r.l.	119999
Panhard International S.A.	119967	United CP Holdings S.à r.l.	119995
Panhold S.A.	119955	UNM Holdings S.à.r.l.	119997
		Valbach S.A.	119996
		Valotel Europe S.A.	119998
		Varesa International SCA	119997
		VA Ventures Sàrl	119981
		Venio Sàrl	119998
		Wesermo S.A.	119998

Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Thermal Canada S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2014098300/11.

(140117463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Invenergy Wind Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 230.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Mexico S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2014098303/11.

(140117469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.088.950,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.729.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098307/10.

(140116956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Komaco International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 56.715.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIDER sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

*Extrait sincère et conforme
Un mandataire*

Référence de publication: 2014098343/19.

(140116704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 159.500.

—
Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Frank PLETSCHE, Monsieur Mark GORHOLT et Madame TESSY LANG, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry Condo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014098358/13.

(140117659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Le Delage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.845.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098362/9.

(140117731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 53.130.736,14.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.034.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014098377/11.

(140117037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Panhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6933 Mensdorf, rue Strachen.
R.C.S. Luxembourg B 6.386.

—
L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANHOLD S.A., ayant son siège social à L-6933 Mensdorf, Rue Strachen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.386, constituée suivant acte reçu par Maître Albert STREMLER, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 octobre 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 94 du 21 novembre 1962 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384 du 12 février 2014, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle,

ayant un capital de cinq millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros (EUR 5.789.500,-) représenté par treize mille huit cent dix (13.810) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée FISCHER, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-6933 Mensdorf, Rue Strachen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marguerite NEUFISCHER, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-6933 Mensdorf, Rue Strachen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MULLER, administrateur, demeurant professionnellement à L-6933 Mensdorf, rue Strachen.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

I.- Que le Conseil d'administration de Panhold S.A. ensemble avec celui de Panelux S.A., ont dressé par voie circulaire en date du 2 avril 2014, un projet commun d'apport d'une branche d'activité soumis aux dispositions des articles 285 à 308 de la loi du 10 août 1915, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1130 du 6 mai 2014.

II.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Panhold S.A., a approuvé en date de ce jour, ledit projet d'apport de branche d'activité.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée en application de l'article 70 de la loi sur les sociétés, par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires, en date du 3 juin 2014, contenant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance de l'accomplissement des conditions préliminaires à l'apport.

2. Renonciation à l'examen du projet d'apport par des experts indépendants, et au rapport d'expert sur base de l'article 296 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

3. Renonciation à l'établissement par les organes de gestion de la Société d'un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant le projet d'apport sur base de l'article 296 (2) de la Loi.

4. Approbation du projet d'Apport (le «Projet d'Apport») aux termes duquel la Société, apportera, sans dissolution, sa branche d'activité principale consistant dans le transfert de toutes les activités de production, de développement technique et de commercialisation dans sa filiale Panelux S.A. constituée le 9 novembre 2012. Le transfert de ces activités vers Panelux S.A. sera réalisé par un apport d'une branche d'activité au sens de l'article 308bis-3 premier alinéa de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'amendée, ci-après la «Loi»), qui se définit comme «une opération par laquelle une société transfère, sans dissolution, à une autre société, une branche de ses activités ainsi que les passifs et actifs qui s'y rattachent, moyennant une rémunération consistant en actions ou parts de la société bénéficiaire de l'apport»

5. Effets de l'apport de branche d'activités.

6. Divers.

IV.- Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

V.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunit 13292 actions sur les treize mille huit cent dix (13.810) actions émises représentant l'intégralité du capital social.

VI.- Sur l'intégralité des actions, la Société détient cent soixante-douze (172) actions propre. Le droit de vote de ces actions est donc suspendu.

VII.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée.

VIII.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes comme suit:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement par le conseil d'administration de la Société de l'adoption du Projet d'Apport en date du 02 avril 2014, et publié, conformément à l'article 290 de la Loi, au Mémorial C numéro 1130 du 6 mai 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renoncer à l'examen du projet de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert visé à l'article 294 de la Loi en application de l'article 296 (1) de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renoncer à l'établissement par les organes de gestion de la Société d'un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant le projet d'apport visé à l'article 293 de la Loi sur base de l'article 296 (2) de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet d'Apport et l'apport y décrit, aux termes duquel la Société apportera, sans dissolution, sa branche d'activité principale consistant dans le transfert de toutes les activités de production, de développement technique et de commercialisation dans sa filiale Panelux S.A. constituée le 9 novembre 2012. Le transfert de ces activités vers Panelux S.A. sera réalisé par un apport d'une branche d'activité au sens de l'article 308bis-3 premier alinéa de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'amendée, ci-après la «Loi»), qui se définit comme «une opération par laquelle une société transfère, sans dissolution, à une autre société, une branche de ses activités ainsi que les passifs et actifs qui s'y rattachent, moyennant une rémunération consistant en actions ou parts de la société bénéficiaire de l'apport».

L'assemblée autorise ledit apport, si la Société se voit rémunérer des vingt-cinq millions et soixante-neuf mille (25.069.000) nouvelles actions à émettre en contrepartie, tel que décrit dans le projet d'apport.

Pour des raisons pratiques, les éléments constitutifs de la branche d'activité apportée seront réputés, d'un point de vue comptable, avoir été transférés à Panelux S.A. à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée délègue tous pouvoirs nécessaires et utile à tout administrateur de la Société, afin de mettre en oeuvre les résolutions adoptées sur la base des points de l'ordre du jour ci-dessus, et en particulier pour mettre à jour le registre des actionnaires de la Société suite à l'Apport de la Branche d'Activité.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Josée FISCHER, Marguerite NEU-FISCHER, Patrick MULLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2014. Relation GRE/2014/2466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014098564/97.

(140115269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

MISTERI FERNAND, Société à responsabilité limitée, Entreprise de Constructions et de Façades, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3592 Dudelange, 6, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 28.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098485/10.

(140117124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

OCM Luxembourg Mars Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098537/10.

(140116997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

SELP (Alpha Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.786.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. SELP Administration S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177308 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of SELP (Alpha Poland) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.182786, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 16 December 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 6 February 2014, page 15915, number 332. The Articles have not been amended since then.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolution in accordance with Article 200-2:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first financial year of the Company so that it starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 instead of 31 December 2013. As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **13. Business year.** The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive)."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred euros (EUR 900.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

I. SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177308 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de SELP (Alpha Poland) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182786 constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 février 2014, page 15915, numéro 332. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes la résolution écrite suivante conformément à l'Article 200-2:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le premier exercice social de la Société afin qu'il débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **13. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises)."

V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30476. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014098714/90.

(140116536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.631.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014098352/19.

(140116703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 34.402.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 483 du 29 décembre 1990.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Private Estate Life S.A.

Signature

Référence de publication: 2014098584/14.

(140117270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

Les comptes annuels consolidés (PFIZER INC) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098597/11.

(140116464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.404.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014098593/11.

(140117550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lux Insulation Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.342,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.915.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014098376/11.

(140117039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Schwarzfield Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.377.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, civil law notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Schwarzfield Finance S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, of which the registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg is pending,

duly represented by Mr. Antonio QUARATINO, private employee in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated as follows:

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "SCHWARZFIELD ENERGY S.À R.L."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twentyfive (125) corporate units with a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members.

The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed in case of a sole manager, by the signature of its sole manager, in case of plurality of managers, either by the joint signatures of two managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Every year on the thirty-first of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2014.

Subscription and payment

The articles of association having been established, the appearing party, represented as stated here above, declares that the one hundred twentyfive (125) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Schwarzfield Finance S.à r.l., above named.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Raffaele Levi-Minzi, avocat, born in Milan on 25 December 1974, residing in 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. Ms Audrey Petrini, private employee, born in Thionville on 22 June 1986, residing in 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

3. Mr Denis Callonego, private employee, born in Briey on 9 April 1959, residing in 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

with the power as determined by article 11 of the articles of incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Schwarzfield Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg

ici représentée par Monsieur Antonio QUARATINO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «SCHWARZFIELD ENERGY S.À R.L.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil des gérants dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Schwarzfield Finance S.à r.l., pré-designée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.100 (mille cent euros).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Raffaele Levi-Minzi, avocat, né à Milan le 25 décembre 1974 avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. Madame Audrey Petrini, employée privée, née à Thionville le 22 juin 1986, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

3. Monsieur Denis Calloengo, employé privé, né Briey le 9 avril 1959 avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Signé: Antonio Quaratino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2014. LAC / 2014 / 29464. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098704/220.

(140117206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Qatena, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.369.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QATENA

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014098618/12.

(140117015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

OCM Luxembourg OPPTS VII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098543/10.

(140116757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lux-Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A.C. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 137.858.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098379/10.

(140117523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il est à noter qu'en date du 07 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (Luxembourg) S.A.

R.H. Strietzel / J.-J. Josset

Liquidator

Référence de publication: 2014098517/18.

(140117319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Sabella Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098695/10.

(140116671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

OCM Njord Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.981,87.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.516.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098551/11.

(140117438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Motorhomes Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7470 Saeul, 31, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 96.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098488/10.

(140117648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

QS REP II SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.057.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 17 juin 2014.

Les actionnaires ont décidé de renommer KPMG Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréées pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098620/13.

(140116647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Proprielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.825.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 168.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098610/10.

(140117639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Putko S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.296.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société PUTKO S.A., RCS Luxembourg n° B 144.296 auprès de la société International Corporate Activities S.A., Société Anonyme à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014098615/13.

(140117386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Panhard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.213.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 27 juin 2014

II. de transférer le siège social, avec effet immédiat du 12, rue Eugène Ruppert au 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg.

Certifié conforme

Pour Panhard International S.A.

Référence de publication: 2014098562/13.

(140117294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lagunare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 157.149.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014098385/10.

(140117141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Paol Ip Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.880.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014098592/11.

(140117535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

PTR, Plantations des Terres Rouges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.965.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Numéro du dépôt initial B71965 – L140107279 déposé le 27/06/2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014098604/11.

(140116505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Sogim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 23.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098738/10.

(140117940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Pit Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. Blackpearl Capital Group S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098602/10.

(140117362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098731/10.

(140117622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

International Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.382.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of June,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

International Resorts Holding S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (International Resorts Holding),

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Resorts S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of November and ends on the thirty-first (31st) of October of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on October 31, 2015.

Subscription and payment

International Resorts Holding S.C.A., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, International Resorts Holding, being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;

- Mr. Abdelkader Derrouiche, company manager, born on March 14, 1982 in Ksar Chellala (Algeria), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Emilie Lamy, company manager, born on September 19, 1984 in Laxou (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de juin,

Par devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Resorts Holding S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (International Resorts Holding),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "International Resorts S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus..

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) novembre et se termine le trente et un (31) octobre de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 octobre 2015.

Souscription et libération

International Resorts Holding S.C.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, International Resorts Holding, étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Neil Smith, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 180-186 Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni;

- M. Abdelkader Derrouiche, gérant, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala (Algérie), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Emilie Lamy, gérant, née le 19 septembre 1984 à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2014. LAC/2014/29234. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098291/498.

(140117348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

TPF - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 99.239.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098785/9.

(140117766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Malerbetrieb Schorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 143.787.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098458/10.

(140117541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

PL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 96.132.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014098603/14.

(140117808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Sabella Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098691/10.

(140116667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

SEGRO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.317.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. SEGRO Overseas Holdings Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR and registered in England and Wales at Companies House under number 01054564 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given privately to her.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of SEGRO Luxembourg S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177317, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 5 July 2013, page 77239, number 1610. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of

the undersigned notary, dated 11 September 2013, published in the Mémorial on 10 October 2010, page 120972, number 2521.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred Euros (EUR 800.-) in order to raise it from its current amount of thirteen thousand one hundred Euros (EUR 13,100.-) to thirteen thousand nine hundred Euros (EUR 13,900.-) by creating and issuing eight hundred (800) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of sixty-four million two hundred fifty-nine thousand eight hundred ninety-nine Euros (EUR 64,259,899.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of sixty-four million two hundred sixty thousand six hundred ninety-nine Euros (EUR 64,260,699.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due for an aggregate amount of sixty-four million two hundred sixty thousand six hundred ninety-nine Euros (EUR 64,260,699.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at of sixty-four million two hundred sixty thousand six hundred ninety-nine Euros (EUR 64,260,699.-) which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of eight hundred Euros (EUR 800.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of sixty-four million two hundred fifty-nine thousand eight hundred ninety-nine Euros (EUR 64,259,899.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is thirteen thousand nine hundred Euros (EUR 13,900.-) divided into thirteen thousand nine hundred (13,900) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euros (EUR 5,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

I. SEGRO Overseas Holdings Limited, une private limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles auprès de la Companies House sous le numéro 01054564 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de SEGRO Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177317, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 5 juillet 2013, page 77239, numéro 1610. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 11 septembre 2013, publié au Mémorial le 10 octobre 2010, numéro 2521, page 120972.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cents euros (EUR 800,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent euros (EUR 13.100,-) à treize mille neuf cents euros (EUR 13.900,-) par la création et l'émission de huit cents (800) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de soixante-quatre millions deux cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 64.259.899,-) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de soixante-quatre millions deux cent soixante mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 64.260.699,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de soixante-quatre millions deux cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 64.259.899,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à soixante-quatre millions deux cent soixante mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 64.260.699,-); ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de huit cents euros (EUR 800,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de soixante-quatre millions deux cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 64.259.899,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à treize mille neuf cents euros (EUR 13.900,-) représenté par treize mille neuf cents (13.900) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30463. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014098709/131.

(140117354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

VA Ventures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 188.366.

—
STATUTES

This second day of July two thousand fourteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sophie Henryon, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

VA Ventures B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Netherlands, registered with the Commercial Register of the Netherlands under number 56387423 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a limited liability company governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation.

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a member in relation to the shares held by such member, whether as a share of profits, return of capital or other equity contribution or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 14.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 12.8 and 12.10;

"partial liquidation amount" in relation to a cancellation of an entire class of shares, means the amount determined by the management board not exceeding the sum of the equity available for distribution, the share capital represented by the class of shares being cancelled and a proportional part of the statutory reserve;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

VA Ventures Sàrl

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of debentures, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into twelve thousand five hundred (12,500) fully paid ordinary shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

No class A preference shares ("Class A Shares"), class B preference shares ("Class B Shares"), class C preference shares ("Class C Shares"), class D preference shares ("Class D Shares"), class E preference shares ("Class E Shares"), class F preference shares ("Class F Shares"), class G preference shares ("Class G Shares"), class H preference shares ("Class H Shares") or class I preference shares ("Class I Shares" and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, the "Preference Shares") are in issue yet.

The rights and obligations attached to the classes of shares, if any, shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these articles.

3.2 The company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them in treasury. Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to a unanimous members' resolution at the recommendation of the management board and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

3.4 Where shares are to be repurchased or acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 15.2 shall apply mutatis mutandis.

3.5 Repurchased shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company shall likewise be suspended.

3.6 Members have no pre-emption right in respect of an issue of new shares.

Art. 4. Register of members, transfer and transmission of shares.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.2 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

4.3 Shares of any class may only be transferred, whether to a member or a non-member, simultaneously with a proportionate number of shares of each other class held by the transferring member. Subject to the foregoing, shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been approved by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

4.4 For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be signed or initialled *in varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

4.5 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

Part 3. Management and decision-making process.

Art. 5. Managers.

5.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company.

5.2 A majority of the managers of the company must be Luxembourg residents.

5.3 Managers are appointed by the general meeting and may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

Art. 6. Decision-making by managers.

6.1 Any manager can call a meeting of the management board by giving notice of the meeting to the other managers.

6.2 Notice of a meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

6.3 Notice of a meeting must be given to each manager but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

6.4 The quorum for meetings may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two managers and unless otherwise fixed it is two managers. If a seat is vacant on the management board and the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

6.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

6.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

6.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 6.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

6.8 The management board may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.

6.9 If the company only has one manager, Article 6.4 does not apply and the sole manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Art. 7. Conflict of interest.

7.1 Except where the management board's rules of procedure, if any, otherwise provide, a manager must disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.

7.2 The manager must make the disclosure to the other managers as well as to the company's members and request to have it entered in the minutes of the meetings of the management board and the minutes of the next ensuing general meeting or the equivalent.

7.3 A manager shall not be deemed to have a conflict of interest by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

7.4 A manager who discloses an interest in an actual or proposed transaction with the company is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes. However, if a question arises at a board meeting as to the right of one or more managers to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum or voting purposes, the question is to be decided by a decision of the other manager or managers at that meeting whose ruling is to be final and conclusive.

7.5 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Art. 8. Managers' liability and indemnity.

8.1 Subject to and in accordance with article 192 of the Commercial Companies Act 1915, every manager is, with the other managers, liable for the decisions taken by the management board, unless he requested that his dissent be recorded in the minutes of the meetings of the management board and the minutes of the next ensuing general meeting, save where otherwise provided by law.

8.2 To the extent permitted by law and subject to Article 8.1, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

8.3 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

8.4 The management board may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

8.5 This Article 8 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserve power.

Art. 9. Representation.

9.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 In addition, two managers acting jointly can also represent and bind the company.

Art. 10. Members' reserve power.

10.1 The members may, by ordinary resolution, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

10.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Art. 11. Board may delegate.

11.1 The management board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including the power to represent and bind the company within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

11.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

11.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Part 5. Decision-making by members.

Art. 12. General meetings.

12.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.

12.2 The management board must convene annual general meetings. Extraordinary general meetings may be convened by the management board or by any member.

12.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given). A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

12.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

12.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and

(c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

12.6 A quorum of members is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

12.7 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

12.8 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

12.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

12.10 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing. Article 12.8 above shall apply mutatis mutandis.

Art. 13. Resolutions at general meetings.

13.1 Any resolution to be proposed at a general meeting and appearing in the notice of such meeting may be amended by special resolution at such meeting.

13.2 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

13.3 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

13.4 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 6. Accounting and finance.

Art. 14. Accounting.

14.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

14.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

14.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for all classes and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts (including any quasi-premium), unless the management board resolves otherwise pursuant to Article 16.2 in connection with a partial liquidation.

Art. 15. Dividends and other distributions.

15.1 Subject to Article 14.2, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

15.2 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.

15.3 Subject to Articles 15a.1 and 15a.2, each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company (which means that the same economic rights are attached to shares of the same class, both in terms of current income and sums to be paid in the event of a partial liquidation). Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specifies a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

15.4 In relation to any given distribution, the members may disapply Articles 15.3, 15a.1 and 15a.2 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 15a. Preference shares.

15a.1 Any dividend, whether a final dividend or an interim dividend, shall be paid as follows, as and when declared:

(a) first, ahead of the holders of other shares, the holders of Preference Shares shall be entitled, in alphabetical order of the various classes of Preference Shares, to their respective preferred portions of such dividend as provided below; and

(b) thereafter, the balance remaining shall be paid to the members by reference to the number of ordinary shares and Preference Shares held by each of them.

15a.2 Whenever the general meeting declares or the management board decides to pay a cash dividend, the holders of Preference Shares are entitled to receive a preferred portion as follows:

- (a) the holders of Class A Shares: one-tenth of a percent (0.1%);
- (b) the holders of Class B Shares: two-tenths of a percent (0.2%);
- (c) the holders of Class C Shares: three-tenths of a percent (0.3%);
- (d) the holders of Class D Shares: four-tenths of a percent (0.4%);
- (e) the holders of Class E Shares: five-tenths percent (0.5%);
- (f) the holders of Class F Shares: six-tenths of a percent (0.6%);
- (g) the holders of Class G Shares: seven-tenths of a percent (0.7%);
- (h) the holders of Class H Shares: eighth-tenths of a percent (0.8%); and
- (i) the holders of Class I Shares: nine-tenths of a percent (0.9%).

Art. 16. Cancellation of classes of shares - partial liquidation.

16.1 The members may decide upon the partial liquidation of the company - that is, a repurchase and cancellation of an entire class of Preference Shares - by special resolution passed at a general meeting of which notice specifying the intention to pass such resolution was given, without prejudice to Article 12.10.

16.2 In the event an entire class of Preference Shares is repurchased and cancelled, the partial liquidation amount at such time, as determined by the management board in its sole discretion by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis.

Art. 17. Internal auditors.

17.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

17.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Part 7. Fundamental changes.

Art. 18. Amendment of articles.

18.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 18, the articles may by special resolution be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

18.2 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special members' resolution).

18.3 No member can be obligated to increase his equity interest in the company.

18.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Art. 19. Termination of the company.

19.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

19.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, numbered 1 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2014.

3. The registered office of the company is located at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. The first manager of the company is: Luxembourg Corporation Company S.A., a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37974, to hold office for an indefinite term.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux juillet par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

VA Ventures B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 56387423 (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère}. Interprétation.

Art. 1^{er}. Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 14.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un associé en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de part des bénéfices ou de remboursement du capital ou des autres apports en capitaux propres ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«montant de liquidation partielle» signifie, à propos d'une annulation de l'intégralité d'une catégorie de parts sociales, le montant déterminé par le conseil de gérance ne dépassant pas la somme des capitaux propres distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie de parts annulées et d'une partie proportionnelle de la réserve légale;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société, quelle que soit sa catégorie;

«primes assimilées» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve de et conformément aux Articles 12.8 et 12.10;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'associés, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et parts sociales.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

VA Ventures Sàrl

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR).

Les parts sociales suivantes: parts privilégiées de catégorie A (les «Parts de Catégorie A»), parts privilégiées de catégorie B (les «Parts de Catégorie B»), parts privilégiées de catégorie C (les «Parts de Catégorie C»), parts privilégiées de catégorie D (les «Parts de Catégorie D»), parts privilégiées de catégorie E (les «Parts de Catégorie E»), parts privilégiées de catégorie F (les «Parts de Catégorie F»), parts privilégiées de catégorie G (les «Parts de Catégorie G»), parts privilégiées de catégorie H (les «Parts de Catégorie H»), et parts privilégiées de catégorie I (les «Parts de Catégorie I») et ensemble avec les Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B, Parts de Catégorie C, Parts de Catégorie D, Parts de Catégorie E, Parts de Catégorie F, Parts de Catégorie G et Parts de Catégorie H, les «Parts Privilégiées») ne sont pas encore en circulation.

Les droits et obligations attachés aux catégories de parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents statuts.

3.2 La société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des associés sur recommandation du conseil de gérance et sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

3.4 Lorsque les parts sociales seront rachetées ou acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir un état comptable et l'Article 15.2 est applicable par analogie.

3.5 Les parts sociales rachetées sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces parts, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux parts auto-détenues et parts détenues par des filiales de la société seront également suspendus.

3.6 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales, les associés n'ont pas un droit de préférence à la souscription des nouvelles parts sociales.

Art. 4. Registre d'associés, cession et transmission de parts sociales.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

4.2 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les co-titulaires n'a pas eu lieu.

4.3 Les parts sociales d'une catégorie peuvent être cédées, que ce soit à un associé ou à un non-associé, seulement en même temps que le nombre proportionnel de parts sociales de chaque autre catégorie détenues par l'associé cédant. Sous réserve de ce qui précède, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés mais elles ne peuvent être

cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

4.4 Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est signée ou paraphée ne varietur par un gérant, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

4.5 Si des parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

Partie 3. Administration et processus de décision.

Art. 5. Gérants.

5.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société.

5.2 Les gérants de la société doivent être en majorité des résidents luxembourgeois.

5.3 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

Art. 6. Prise de décision par les gérants.

6.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance en avisant les autres gérants.

6.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des gérants participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

6.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque gérant sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

6.4 Le quorum pour une réunion peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux gérants et sauf décision contraire il est de deux gérants. En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

6.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

6.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

6.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 6.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

6.8 Le conseil de gérance peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.

6.9 Si la société n'a qu'un seul gérant, l'Article 6.4 ne s'applique pas et le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 7. Conflit d'intérêts.

7.1 Sauf dispositions contraires d'un règlement intérieur éventuel du conseil de gérance, tout gérant doit faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

7.2 Le gérant fait connaître aux autres gérants ainsi qu'aux associés de la société et demande la consignation de cette divulgation aux procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale ou à ce qui en tient lieu.

7.3 Un gérant n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

7.4 Un gérant qui fait connaître d'un intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum et du vote. Cependant, si une question se pose lors d'une réunion du conseil concernant le droit d'un ou plusieurs gérants de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote, la question sera tranchée par une décision de l'autre ou des autres gérants lors de cette réunion dont l'appréciation est définitive et sans appel.

7.5 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Art. 8. Responsabilité et indemnité des gérants.

8.1 Sous réserve de et conformément à l'article 192 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout gérant est responsable, avec ses cogérants, des décisions du conseil de gérance, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence aux procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale, sauf dispositions légales contraires.

8.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 8.1, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

8.3 Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.

8.4 Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

8.5 Le présent Article 8 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve.

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, deux gérants agissant conjointement représentent et engagent également la société.

Art. 10. Pouvoir de réserve des associés.

10.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

10.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Art. 11. Pouvoirs de délégation du conseil.

11.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de représenter et engager la société en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

11.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

11.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Partie 5. Prise de décision par les associés.

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.

12.2 Le conseil de gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles. Les assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil de gérance et par tout associé.

12.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis). Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

(a) tous les associés et tous les gérants;
(b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et

(c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

(a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
(b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
(c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

12.6 Le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les parts sociales propres de la société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

12.7 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

12.10 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 12.8 ci-dessus est applicable par analogie.

Art. 13. Résolutions en assemblées générales.

13.1 Toute résolution devant être proposée à une assemblée générale et figurant dans la convocation peut être modifiée par voie de résolution spéciale à cette assemblée.

13.2 Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.

13.3 Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de l'assemblée propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.

13.4 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 6. Comptabilité et finances.

Art. 14. Comptabilité.

14.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

14.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

14.3 S'il y a plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour toutes les catégories. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes (y compris toutes primes assimilées), sauf si le conseil de gérance décide autrement en vertu de l'Article 16.2 dans le cadre d'une liquidation partielle.

Art. 15. Dividendes et autres distributions.

15.1 Sous réserve de l'Article 14.2, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

15.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

15.3 Sous réserve des Articles 15a.1 et 15a.2, chaque part sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société (ce qui signifie que les mêmes droits économiques sont attachés à des parts d'une même catégorie, en ce qui concerne tant les revenus courants que les sommes versées à l'occasion d'une liquidation partielle). Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende de fin d'exercice ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par rapport aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

15.4 Les associés peuvent déroger aux Articles 15.3, 15a.1 et 15a.2 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Art. 15a. Parts privilégiées.

15a.1 Tout dividende, que ce soit un dividende de fin d'exercice ou un dividende intérimaire, sera payé de la façon suivante, lorsqu'il est déclaré:

(a) premièrement, par priorité sur les détenteurs d'autres parts sociales, les détenteurs de Parts Privilégiées auront le droit de recevoir, dans l'ordre alphabétique des différentes catégories de Parts Privilégiées, leurs parties prioritaires respectives du dividende concerné conformément aux dispositions qui suivent; et

(b) par la suite, le solde sera versé aux associés en fonction du nombre de parts ordinaires et de Parts Privilégiées détenues par chacun d'entre eux.

15a.2 Lorsque l'assemblée générale déclare ou le conseil de gérance décide de payer un dividende en numéraire, les détenteurs de Parts Privilégiées ont le droit de recevoir une partie prioritaire de ce dividende comme suit:

- (a) les détenteurs de Parts de Catégorie A: un dixième de pour cent (0,1 %);
- (b) les détenteurs de Parts de Catégorie B: deux dixièmes de pour cent (0,2 %);
- (c) les détenteurs de Parts de Catégorie C: trois dixièmes de pour cent (0,3 %);
- (d) les détenteurs de Parts de Catégorie D: quatre dixièmes de pour cent (0,4 %);
- (e) les détenteurs de Parts de Catégorie E: cinq dixièmes de pour cent (0,5 %);
- (f) les détenteurs de Parts de Catégorie F: six dixièmes de pour cent (0,6 %);
- (g) les détenteurs de Parts de Catégorie G: sept dixièmes de pour cent (0,7 %);
- (h) les détenteurs de Parts de Catégorie H: huit dixièmes de pour cent (0,8 %); et
- (i) les détenteurs de Parts de Catégorie I: neuf dixièmes de pour cent (0,9 %).

Art. 16. Annulation des catégories de parts sociales - liquidation partielle.

16.1 Les associés peuvent décider de prononcer la liquidation partielle de la société - c'est-à-dire le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Privilégiées - au moyen d'une résolution spéciale adoptée à une assemblée générale, au sujet de laquelle a été donné un avis spécifiant l'intention d'adopter ladite résolution, sans préjudice de l'Article 12.10.

16.2 Lorsque l'intégralité d'une catégorie de Parts Privilégiées donnée est rachetée et annulée, le montant de liquidation partielle à cette époque, déterminé par le conseil de gérance, au gré de celui-ci, sur la base d'un état comptable préparé

à cette occasion, doit être versé aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité.

Art. 17. Commissaires aux comptes.

17.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions par l'assemblée générale à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

17.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Partie 7. Modifications de structure.

Art. 18. Modification des statuts.

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 18, les présents statuts peuvent, par résolution spéciale, être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

18.2 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie de parts sociales (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie de parts sociales) nécessite également l'approbation des associés qui détiennent les parts sociales de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les associés de chacune des catégories de parts sociales visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des associés).

18.3 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

18.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Art. 19. Différentes manières dont finit la société.

19.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.

19.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

3. Le siège social de la société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société: Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37974, pour un temps sans limitation de durée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (1.300,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014098810/778.

(140116818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

United CP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.390.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.850.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014098801/11.

(140117692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Tango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

Extrait de l'AGE de Tango S.A. du 11 juin 2014

Tango S.A., matricule 20112200011, RCS B97152, décide de nommer Administrateur à partir du 11 juin 2014, Mr Phillip VANDERVOORT 14 Schoon Horizonlaan, Belgique 1640 Sint-Genesius-Rode, Mr Christophe DUJARDIN 4 rue de la Barre, Belgique 1325 Chaumont Gistoux, Mr Laurent CLAUS 217 Parklaan, Belgique 9300 Aalst, jusqu'à la prochaine AGO de 2015.

Référence de publication: 2014098772/13.

(140117273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

i2i Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 juin 2014

Les mandats des Administrateurs sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016:

- Mr Bo Krøll, Président du Conseil, né le 03/05/1957 à Frederiksberg (Danemark), résidant au 11 Ilchester Place, Holland Park, Londres W14 8AA, Royaume-Uni;
- Mr Jean-Marc Faber, né le 07/04/1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 63-65, rue Merl, L-2146 Luxembourg,
- Mr Mark Thorsen, né le 02/01/1958 à Frederiksberg (Danemark), résidant au Falkoner Alle 82,4 sal, DK-2000 Frederiksberg (Danemark);
- Mr Alain Rukavina, né le 02/07/1956 à Dudelange (Luxembourg), résidant professionnellement au 9 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,
- Mrs Merete Krøll, né le 14/04/1967 à Kalundborg (Danemark), résidant au 11 Ilchester Place, Kensington, Londres, W14 8AA, Royaume-Uni.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué, à savoir Mr Jean-Marc Faber, né le 07/04/1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 63-65, rue Merl, L-2146 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Le mandat du commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
I2I HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014098881/29.

(140118276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.866.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le 24 juin 2014 et a adopté la résolution suivante:

- L'assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Audit pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014098751/13.

(140117025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Valbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.117.

—
Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014098812/12.

(140117543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

—
*Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 juin 2014
remplace le dépôt L140115006*

En date du 26 juin 2014, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'accepter la démission de Mme Anne Haudry de Soucy, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 septembre 2013,

- de ratifier la cooptation de M. Arnaud Voisin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 septembre 2013, en remplacement de Mme Anne Haudry de Soucy, démissionnaire,

- d'accepter la démission de M. Arnaud Voisin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 décembre 2013,

- de ratifier la cooptation de Mme Florence Mangin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 décembre 2013, en remplacement de M. Arnaud Voisin, démissionnaire,

- de renouveler le mandat de Mme Florence Mangin, en qualité de membre du Directoire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

- d'accepter la démission de M. Antonio Bandrés, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 27 mars 2014,

- de ratifier la cooptation, sous réserve de l'accord de la CSSF, de M. Juan José Villarin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 27 mars 2014, en remplacement de M. Antonio Bandrés, démissionnaire,

- de renouveler le mandat de M. Juan José Villarin, en qualité de membre du Directoire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014098854/31.

(140117134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Toubkal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 114.067.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 juin 2014 à Luxembourg

de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que Président du Conseil d'Administration.

Copie Conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014098784/13.

(140117449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Varesa International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.047.

—
Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098816/10.

(140117761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

UNM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 734.774.040,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.038.

—
Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014098802/11.

(140117690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Sabella Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.702.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098692/10.

(140116668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

2sticS.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 176.540.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014098853/11.

(140117392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Wesermo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 32.527.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014098839/10.

(140116973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Valotel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALOTEL EUROPE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014098813/12.

(140116968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Venio Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.051.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098819/10.

(140117594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Shiftech Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 160.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098719/10.

(140116568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Tax Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 113.223.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014098773/10.

(140117365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Unicity XI Edinburgh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098793/10.

(140117385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Altice VII Bis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.001.

Résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique en date du 9 juillet 2014

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Sébastien BACH en date du 9 juillet 2014.

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de gérant de la Société à durée indéterminée.

(i) Mme. Emilie SCHMITZ né le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098901/14.

(140118100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Sabella Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098694/10.

(140116670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

SELP (Alpha JV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 182.782.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68870 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098713/10.

(140117162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Condor Property Europe Holding 1929 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.690.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CONDOR PROPERTY EUROPE HOLDING 1929 S.à r.l., dont le siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, a été dénoncé en date du 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2014098869/13.

(140117686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Condor Property Europe Development & Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.689.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CONDOR PROPERTY EUROPE DEVELOPMENT & INVESTMENT S.à r.l., dont le siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, a été dénoncé en date du 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2014098868/13.

(140117687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Alcuilux Desox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 143.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Le présent dépôt remplace le dépôt L140116379, enregistré le 08/07/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098897/11.

(140118116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Daria SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2014.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Stéphanie COLLEAUX, née le 2 décembre 1977 à Dinant en Belgique, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Cette dernière assumera la fonction de Président du Conseil d'Administration pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DARIA, SPF, S.A.

S. COLLEAUX / ALCYCO S.p.r.l.

Administrateur / Administrateur

- / Représenté par M. Gilbert EKIERMAN

- / Représentant permanent

Référence de publication: 2014099065/19.

(140118492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.